AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1246
FR0011995588-FS0533

28 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLTALIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2015, complété notamment par un courrier reçu le 27 août 2015, la société anonyme Voltalia Investissement[1] (28 rue Mogador, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2015, par suite d'une augmentation de capital de la société VOLTALIA réalisée dans le cadre d'un placement privé[2], les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société VOLTALIA et détenir, à cette date et à ce jour, 22 337 988 actions VOLTALIA représentant 34 175 974 droits de vote, soit 85,29% du capital et 89,74% des droits de vote de la société[3].

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Creadev, elle-même contrôlée par la société par actions simplifiée Surcrehol, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la famille Mulliez.
[2] Cf. communiqué de la société en date du 21 janvier 2015.
[3] Sur la base d'un capital composé de 26 189 563 actions représentant 38 084 557 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.